

Des OGM pesticides cultivés en France : la contamination se poursuit !

Objectif zéro OGM

Agir pour l'Environnement • Amis de la Confédération paysanne • Amis de la Terre • Aspro-PNPP • Bio Consom'acteurs • Collectif les Pieds dans le Plat • Combat Monsanto • Comité de soutien aux faucheurs de Pithiviers • Comité de soutien aux faucheurs du 49 • Confédération paysanne • Faucheurs Volontaires d'OGM • Fédération nationale d'agriculture biologique • Générations Cobayes • Générations Futures • Mouvement de l'agriculture bio-dynamique • Nature et Progrès • Intelligence Verte • Loiret sans OGM • OGM Dangers • Réseau Semences Paysannes • Sciences Citoyennes • Vigilance OGM • Vigilance OGM 33 • Vigilance OGM 36 • Vigilance OGM et Pesticides 16

*Kézako

OGM : Selon la législation européenne, c'est un organisme « dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle ». Cette modification génétique peut s'effectuer par diverses techniques : transgénèse, mutagenèse, fusion cellulaire...

Mutagenèse : Ce terme regroupe plusieurs techniques qui visent à introduire volontairement des mutations génétiques chez un organisme vivant. Les techniques les plus anciennes opèrent par exposition de plantes entières ou de leurs organes de reproduction à des agents chimiques ou des rayons.

VrTH : Les Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) sont de nouvelles variétés de semences dont le génome a été manipulé afin qu'elles survivent aux pulvérisations d'herbicides spécifiques.

Depuis une dizaine d'années, il n'y a plus de cultures transgéniques en France. Une loi, promulguée le 2 juin 2014, interdit la culture de maïs génétiquement modifié. Cette victoire, obtenue grâce aux mobilisations citoyennes commencées dès la fin des années 1990, a pu donner l'impression que le problème des OGM* était réglé dans notre pays. Hélas, il n'en est rien !

La présence d'OGM en France, aujourd'hui

Chaque année, la France importe massivement des OGM destinés à nourrir le bétail et les volailles que nous retrouvons dans nos assiettes. Il s'agit notamment de 3,5 à 4 millions de tonnes de soja, dont 85 % sont des OGM. Or, en l'absence d'obligation d'étiquetage des produits issus d'animaux nourris aux OGM (lait, fromage, viande, etc.), le consommateur est dans l'incapacité d'opérer un choix éclairé.

De plus, **des variétés de colzas, de tournesols, de maïs, de chicorées, d'endives OGM... sont cultivées en France**. Pour la plupart, il s'agit de variétés dont le génome a été manipulé par mutagenèse* pour les rendre tolérantes à des herbicides. Ces Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH*) sont de véritables éponges à pesticides puisque, comme la grande majorité des OGM transgéniques, elles sont faites pour survivre aux pulvérisations d'herbicides qu'elles absorbent. Ces plantes pesticides présentent de graves risques de contamination identiques à ceux des OGM transgéniques. Comme l'a souligné une étude réalisée conjointement par une équipe de l'Inra/CNRS en 2011, « la caractéristique de tolérance aux herbicides, introduite par manipulation génétique pourrait être diffusée à d'autres plantes, cultivées ou sauvages ». Cette contamination est particulièrement importante avec le colza qui peut transmettre cette caractéristique à toutes les crucifères sauvages qui lui sont botaniquement proches : moutarde des champs, ravenelle, rapistre... Autrement dit, une contamination génétique à grande échelle.

Selon les chiffres fournis au ministère de l'Agriculture par les distributeurs de semences commerciales, ces plantes pesticides ont représenté en France plus de 27 % des cultures de tournesols en 2017, à savoir 160 000 hectares. Quant au colza OGM, il a été cultivé sur 37 000 hectares dans l'Hexagone.



*Kézako

Directive 2001/18 :

Selon cette directive, les plantes génétiquement modifiées doivent être évaluées et, si elles sont autorisées, elles doivent être étiquetées et suivies. Certains OGM sont exemptés de l'application de cette réglementation lorsqu'ils sont issus de techniques traditionnellement utilisées pour diverses applications pour que l'on puisse considérer que leur sécurité est avérée depuis longtemps.

Nouveaux OGM : Ce sont les variétés issues de nouvelles techniques de manipulation génétique aux noms barbares tels que mutagenèse *in vitro*, CRISPR-Cas9, nucléase à doigt de zinc (ZFN), mutagenèse dirigée par oligonucléotides, intra ou cisgenèse... Certains utilisent aussi les expressions trompeuses « édition du génome » ou « New Breeding Techniques (NBT) ». Selon la législation européenne, ces nouveaux OGM doivent être évalués et, s'ils sont autorisés, ils doivent être étiquetés et suivis.

Le comble, c'est que nombre de ces variétés sont commercialisées en toute illégalité, comme l'a confirmé le Conseil d'État le 7 février 2020 ! Il s'agit entre autres d'endives et des colzas VrTH, obtenus d'une manière non naturelle par une technique qui n'est pas exclue du champ d'application de la directive européenne 2001/18* sur les OGM. D'autres variétés, notamment de tournesol, sont susceptibles d'être tout aussi frauduleuses mais, en l'absence d'informations sur leurs techniques d'obtention soigneusement cachées par leurs obtenteurs, il est encore impossible de savoir lesquelles sont concernées.

Concernant les cargaisons de colza et de soja venant d'Amérique du Nord, aucune vérification n'est assurée aujourd'hui pour savoir s'il s'agit d'OGM tolérants aux herbicides, largement cultivés dans ces pays sans aucune traçabilité.

La menace OGM en France, demain

Les firmes semencières ne comptent pas s'arrêter là et espèrent **inonder le marché de nouveaux OGM***, c'est-à-dire obtenus au moyen de nouvelles techniques de manipulation génétique aux noms barbares : mutagenèse *in vitro*, CRISPR-Cas9, nucléase à doigt de zinc (ZFN), mutagenèse dirigée par oligonucléotides...

Selon ces firmes, les nouveaux OGM ne poseraient pas de problème car ces nouvelles techniques de manipulation du génome seraient plus précises que les techniques de mutagenèse « traditionnelles ». Pure propagande ! En effet, il a été scientifiquement démontré que toutes les nouvelles techniques de manipulation du génome entraînent de multiples modifications collatérales que ne produisent pas les mutations naturelles. Ainsi, sans que l'on comprenne toujours pourquoi, d'autres portions du génome que celles ciblées sont modifiées. En plus de ces effets hors cible, on peut aussi retrouver dans ces nouveaux OGM des fragments d'ADN de bactéries, de chèvre, de bœuf ou d'autres substances utilisées, qui peuvent eux aussi générer de nombreux effets non prévus.

Deux victoires et une contre-attaque

Face aux dommages avérés générés par les cultures de VrTH et à la menace de ces nouveaux OGM, des organisations paysannes et de défense de l'environnement



ont porté un recours en 2015 devant le Conseil d'Etat, qui lui-même a saisi et questionné la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Celle-ci a rendu un arrêt historique le 25 juillet 2018 : les plantes obtenues par les nouvelles techniques de mutagenèse sont des OGM qui doivent tous être soumis aux obligations légales définies par la directive 2001/18. Dans ce contexte, le 7 février 2020, le Conseil d'Etat a ordonné au gouvernement français d'identifier et de suspendre la culture des OGM commercialisés illégalement et d'appliquer le principe de précaution à la culture de toutes les VrTH, en réalisant une évaluation des risques générés par ces variétés, puis en prescrivant des conditions de culture appropriées.

La contre-attaque des tenants de l'agriculture industrielle, en France comme à l'échelon européen, n'a pas tardé. Ils ont lancé une vaste campagne de lobbying afin de nier les risques des cultures de VrTH et de réviser la directive 2001/18. Le but ? Faire sauter toutes les obligations légales prévues pour la commercialisation des nouveaux OGM et ainsi tromper les paysans et les consommateurs qui n'en veulent pas.

L'heure de la mobilisation a sonné

Objectif Zéro OGM réunit plus d'une vingtaine d'organisations paysannes et de la société civile françaises avec la volonté d'obtenir un moratoire sur toutes les cultures de VrTH et de voir tous les OGM bannis des champs, des auges et des assiettes.

Objectif Zéro OGM
mène des campagnes grand public de pédagogie utilisant aussi bien les pétitions, les réseaux sociaux, l'organisation de débats publics, la réalisation de vidéos, la mobilisation des maires et collectivités locales... Le collectif s'engage en outre dans un travail de plaidoyer auprès des institutions (ministères, Anses, Inra, DRAAF...).

Rejoignez-nous pour suivre nos actions, nous soutenir et relayer nos infos :

- Contact :
objectifzeroogm@yahoo.com
- Twitter :
@ObjectifZeroOGM
- Facebook :
www.facebook.com/ObjectifZeroOGM
- Instagram :
@objectifzeroogm

Plantes pesticides en France



160 000

hectares de cultures
de tournesols VrTH



85%

des sojas importés
sont des OGM transgéniques